

## Grille de prix de l'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans

Applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans :

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	7,12	0,5029			
6	9,23	0,5029	9,68	0,5336	0,4205
9	11,43	0,5029	12,22	0,5336	0,4205
12	13,66	0,5029	14,67	0,5336	0,4205
15	15,74	0,5029	17,04	0,5336	0,4205
18	17,91	0,5029	19,26	0,5336	0,4205
24	22,48	0,5029	24,16	0,5336	0,4205
30	26,89	0,5029	28,57	0,5336	0,4205
36	31,43	0,5029	32,90	0,5336	0,4205

La grille de prix TTC de l'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans :

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	8,67	0,6126			
6	11,42	0,6126	12,13	0,6494	0,5137
9	14,26	0,6126	15,44	0,6494	0,5137
12	17,13	0,6126	18,68	0,6494	0,5137
15	19,85	0,6126	21,81	0,6494	0,5137
18	22,67	0,6126	24,79	0,6494	0,5137
24	28,52	0,6126	31,24	0,6494	0,5137
30	34,21	0,6126	37,17	0,6494	0,5137
36	40,05	0,6126	43,01	0,6494	0,5137

### La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh, auxquels s'ajoutent :
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
- la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'électricité (TLCFE),
- la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'électricité (TICFE),
- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations. Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

### Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.